

CARTE DES DROITS TRANS

Europe & Asie Centrale 2021



10 pays continuent d'imposer la stérilisation forcée pour les personnes trans qui demandent la reconnaissance de leur identité de genre.

La Carte des Droits Trans de TGEU illustre la situation légale dans 49 pays en Europe et 5 pays en Asie Centrale. Elle montre les exigences spécifiques à chaque pays pour la reconnaissance légale du genre, ainsi que la protection existante pour les personnes trans, dans les domaines de l'asile, des crimes/discours de haine, de la non-discrimination, de la santé et de la famille.

La Carte des Droits Trans ne prétend pas dépeindre de façon exhaustive les réalités complexes de la vie des personnes trans.

Cette carte montre quels pays n'exigent pas la stérilité pour la reconnaissance légale du genre (bleu), et ceux qui l'exigent. Les pays en gris n'ont pas de procédures de reconnaissance légale du genre.

Stérilisation

Parmi les 39 pays en Europe & Asie centrale qui ont une procédure de reconnaissance légale du genre, 10 pays exigent que les personnes trans soient obligatoirement stérilisées avant de pouvoir changer leur marqueur de genre. Dans 28 pays, la stérilisation n'est plus exigée pour la reconnaissance légale du genre.

Les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme ont établi que la stérilisation forcée est non seulement une exigence abusive, mais aussi une forme de torture. Malgré cela, trop d'États continuent d'exiger la stérilité comme pré-requis à la reconnaissance légale du genre.

Informez-vous sur la reconnaissance légale du genre et sur ce que vous pouvez faire pour l'améliorer : tgeu.org/issues/legal-gender-recognition

- Stérilisation exigée
- Pas de stérilisation exigée
- Pas de reconnaissance légale du genre
- Données insuffisantes

